

SARL AFC

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros

Siège social : 103 BOULEVARD MACDONALD, 75019 PARIS

Siret : 44952015400021

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 11/04/2026

L'An Deux Mille vingt-six et le onze avril, à 09h00, les associés les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire.

Il est établi une feuille de présence.

Sont présents ou représentés :

- **M. Armando FERNANDES**, représentant 10 parts de la SARL,
- **M. Miguel FERNANDES DE CARVALHO**, représentant 10 parts de la SARL,
- **SAS SI75**, représentée par son Président, **M. Armando FERNANDES**, représentant 980 parts de la SARL.

Total des parts présentes ou représentées : 1 000 parts en pleine propriété, sur les 1 000 parts composant le capital social.

Le président constate que les associés présents et représentés, possèdent 1 000 parts, soit plus de la moitié des parts composant le capital social ; En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Il tient à la disposition des associés les pièces suivantes :

- Avis de réception des lettres de convocations envoyées aux associés.
- Rapport de gestion et comptes annuels clos au 31/12/2024.
- Textes de la résolution soumise aux associés.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Lecture du rapport de gestion sur l'activité de la société
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2024** et quitus à la gérance
- Affectation du résultat

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix la résolution inscrite à l'ordre du jour.

• PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion portant sur l'exercice clos le 31/12/2024, approuve les comptes de l'exercice qui se traduisent par **une perte de 20 882 euros**.

Elle approuve les opérations comprises dans ces comptes ou mentionnées dans le rapport de gestion.

En conséquence, elle donne quitus à la gérance pour sa gestion lors dudit exercice.

La résolution N°1 est adoptée à l'unanimité.

AF MD AF

• **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 se soldent par une perte de 20 882 euros.

Elle décide d'affecter ce résultat au compte « REPPORT A NOUVEAU »

La résolution N°2 est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à neuf heures trente.

De tout ce que dessus il a été dressé, le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les actionnaires présents.

Fait le 11 avril 2026,

A PARIS,

En cinq originaux

Monsieur Armando FERNANDES



Monsieur Miguel, Manuel FERNANDES DE CARVALHO



SAS SI75



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition											
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal											
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre															
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case															
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE															
Désignation de la société :			Adresse du siège social :												
A F C															
SIRET	4	4	9	5	2	0	1	5	4	0	0	0	2	1	Mél :
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :												
103 BOULEVARD MACDONALD 75019 PARIS															
RÉGIME FISCAL DES GROUPES															
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)															
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante															
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:															
SIRET															
B ACTIVITÉ															
Activités exercées															
Si vous avez changé d'activité, cochez la case															
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)															
1. Résultat fiscal															
Bénéfice imposable au taux normal			Déficit	20882											
Bénéfice imposable à 15 %			Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %												
2. Plus-values															
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)												
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %													
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations															
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs											
France ruralités revitalisation FRR, 44 quinquies A		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, Art. 44 terdecies											
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale art. 44 quinquies											
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		Zone de développement prioritaire, Art. 44 septdecies													
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %											
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)															
F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BÉNÉFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice de la déclaration n° 2065)															
Base d'imposition :		Chiffre d'affaires :	Taux d'imposition :												
I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARITIME (CTM) (cf. notice de la déclaration n° 2065)															
Base d'imposition :		Taux d'imposition :													
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)															
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts															
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.															
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)															
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %															
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE															
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé											
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr															
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .															
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:												
Tél:			Tél:												
Identité du déclarant:															
Date : 11/04/2026		Lieu : PARIS													
Qualité et nom du signataire: Gérant		FERNANDES Armando													
Signature :															
Examen de conformité fiscale (ECF)		Prestataire :													



N° 15949 * 08

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A F C		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		103 BOULEVARD MACDONALD 75019 PARIS			
SIRET		4 4 9 5 2 0 1 5 4 0 0 0 2 1			
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent *	
				Exercice N clos le	
				31 12 2024	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2	
				Net 3	
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I) AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM	
		Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	4566 AU	4566
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW	
		Participations	CS	CT	
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	50 BE	50
Prêts		BF	BG		
Autres immobilisations financières *		BH	4911 BI	4911	
TOTAL (III)		BJ	9527 BK	4566	4961
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	1667000 BO	1667000
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1000 BW	1000
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	2000 BY	2000
		Autres créances (3)	BZ	81669 CA	81669
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD	CE
Disponibilités	CF		CG		
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	1751669 CK	0	1751669
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW			
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM			
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1761196 1A	4566	1756630
(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'1 an : CR		
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		A F C		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :)			DA	10000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...			DB	
	Écart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	1000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3) * (dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	
	Report à nouveau			DH	-7157
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	-20882
	Subventions d'investissement			DJ	
Provisions réglementées *			DK		
TOTAL (I)			DL	-17039	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	-3777
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	-3777
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligatoires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	36
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)			DV	1245698
	Instruments financiers à terme			D1	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	405484
	Dettes fiscales et sociales			DY	97581
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	28647
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	1777446	
Écart de conversion passif * et différences d'évaluation			ED		
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	1756630	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2) dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
		- Écart de réévaluation libre		1D	
		- Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise				A F C				Néant ☐ *	
				Exercice N					
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			FA		FB		FC	
	Production vendue	{	Biens *	FD		FE		FF	
			Services *	FG		FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets *			FJ		FK		FL	
	Production stockée *							FM	80000
	Production immobilisée *							FN	
	Subventions d'exploitation							FO	
	Reprises sur amortissements et provisions * (9)							FP	
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles							F1	
	Autres produits (1) (11)							FQ	12690
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)								FR	92690
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *							FS	2867
	Variation de stocks (marchandises) *							FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *							FU	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *							FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *							FW	177521
	Impôts, taxes et versements assimilés *							FX	12178
	Salaires et traitements *							FY	
	Cotisations sociales (10)							FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{	- dotations aux amortissements * (14)				GA	
				- dotations aux dépréciations				GB	
			Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*				GC		
			Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
			Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						G1
	Autres charges (12)							GE	159
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)								GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								GG	-100035
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					(III)		GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					(IV)		GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL	
	Reprises sur dépréciations							GM	
	Différences positives de change							GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie							GO	
	Produits des cessions d'immobilisations financières							G2	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)								GP	0
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *							GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	
	Différences négatives de change							GS	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées							G3	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)								GU	0
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)								GV	0
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								GW	-100035

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A F C		Néant ☐ *	
				Exercice N	
Produits exceptionnels (7)(VII)		(VII)	HD	79153	
Charges exceptionnelles (6 bis – 6 ter- 7)		(VIII)	HH		
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)			HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	171843	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	192725	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)			HN	-20882	
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
(2) Dont { produits de locations immobilières			HY		
{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1G		
(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *			HP		
{ - Crédit-bail immobilier			HQ		
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées			1J		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K		
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)			HX		
(6 ter) Dont { - amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)			RC		
{ - amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)			RD		
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)			A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles			A8		
		Dont cotisations facultatives Madelin	A10		
		Dont cotisations facultatives nouveaux plans épargne retraite	A11		
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		A F C				Néant ☐ *	
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	1	Augmentations		3	
				Consécutives à une réévaluation cours de l'exercice résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
							2
	Frais d'établissement et de développement		CZ	D8		D9	
INC.	Autres postes d'immobilisations incorporelles		KD	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG	KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre (dont composants L9)	KJ	KK		KL	
		Sur sol d'autrui (dont composants M1)	KM	KN		KO	
		Installations gales, agencés*, aménagés des constructions, dont composants M2	KP	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels, dont composants M3	KS	KT		KU		
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	KW		KX	
		Matériel de transport *	KY	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	4566 LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *	LE	LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours	LH	LI		LJ		
	Avances et acomptes	LK	LL		LM		
	TOTAL III	LN	4566 LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G	8M		8T	
Autres participations		8U	8V		8W		
Autres titres immobilisés		1P	1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières		1T	1U		1V		
TOTAL IV		LQ	0 LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	4566 ØH		ØJ		
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
		Par virement de poste à poste	Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				
		1	2				3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN	CØ	DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO	LV	LW		1X	
CORPORELLES	Terrains	IP	LX	LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB		MC
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME		MF
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions	IS	MG	MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillages industriels	IT	MJ	MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers	IU	MM	MN		MO
		Matériel de transport	IV	MP	MQ		MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT		MU
		Emballages récupérables et divers*	IX	MV	MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA		NB	
	Avances et acomptes	NC	ND	NE		NF	
	TOTAL III	IY	NG	NH		NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	ØU	M7		ØW
Autres participations		IØ	ØX	ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés		I1	50 2B	2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières		I2	4911 2E	2F		2G	
TOTAL IV		I3	4961 NJ	NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	4961 ØK	ØL		ØM	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise		A F C				Néant ☒ *
Exercice N clos le		3 1 / 1 2 / 2 0 2 4				
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) ⁽¹⁾		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] ⁽⁵⁾
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾	
			Montant des suppléments d'amortissement ⁽²⁾	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés ⁽³⁾		
	①	②	③	④	⑤	⑥
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	_____	
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	_____	–
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	_____	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		A F C				Néant ☐ *	
CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant amortissements de l'exercice	des début	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM	EN
Fonds commercial		RE		RF		RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG	PH
TOTAL I		RK		RM		RN	RO
Terrains		PI		PJ		PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT	PU
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF	QG
	Matériel de transport	QH	4566	QI		QJ	QK 4566
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS	QT
TOTAL II		QU	4566	QV		QW	QX 4566
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	4566	ØP		ØQ	ØR 4566
CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc., aménagements divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Installations techniques, matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immob. corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages, récupérations et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)	
Total général non ventilé (NW - NY)		NZ					
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *						
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				Z9	Z8		
Primes de remboursement des obligations				SP	SR		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		A F C		Néant ☐ *			
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
		1	2	3	4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A	3777	4B	4C	4D	3777
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F	4G	4H	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	3777	TV	TW	TX	3777	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		- titres de participations	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF				
	- financières	UG	UH				
	- exceptionnelles	UJ	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI					10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑧ ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES
DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A F C		Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT	À 1 AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN	
				1	2	3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	50 UM		UN	50	
	Prêts (1) (2)	UP	UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	4911 UV		UW	4911	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	2000			2000	
	Créance représentative de titres (Provisions pour dépréciation prêtés ou remis en garantie* (antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	37358	37358		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC	36264	36264			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	8047	8047			
Charges constatées d'avance	VS						
TOTALUX		VT	88630 VU	81669 VV	6961		
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
				1	2	3	4
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		VG					
à 1 an maximum à l'origine		VH					
à plus d'1 an à l'origine							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	405484	405484			
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	97041	97041			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	539	539			
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW					
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilées	VQ					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	1245698	1245698			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	28683	28683			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTALUX		VY	1777445 VZ	1777445			
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK					
(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		A F C		Néant ☒		Exercice N clos le	
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)				ET		31/12/2024	
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *		XZ
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)					I7	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7
	Moins-values nettes à long terme			{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)		I8	
			{ - imposées au taux de 0 %		ZN		
Régimes particuliers / impositions différées	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			{ - Plus-values nettes à court terme		WN	
				{ - Plus-values soumises au régime des fusions		WO	
						XR	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		Intérêts excédentaires (art.39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)		SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)		SW
DONT*					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
TOTAL I						WR	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes *							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)							
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			{ - imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)		WV	
				{ - imposées au taux de 0 %		WH	
				{ - imposées au taux de 19 %		WP	
				{ - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure		WW	
				{ - imputées sur les déficits antérieurs		XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts			(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX	
	Dédution au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *					ZY	
Majoration d'amortissement *					XD		
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quinquies A)	HT	Entreprises nouvelles (art.44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5
		ZFU – TE (art. 44 octies A)	ØV	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH	XG		
	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)	YC			
	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B)	YB	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D)	YD			
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL					
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				{ Bénéfice (I moins II)		XI	
				{ Déficit (II moins I)		XJ	
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						XL	
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	
						XO	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		A F C		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	20882
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	20882
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice					ZT
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis al. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
			YN	YO	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			↓		↓
à reporter au tableau n° 2058-A-SD :			ligne WI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations	
		L1		Montant net à la fin de l'exercice	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise		A F C										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	-9915	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	2758		- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE							
					Autres répartitions	ZF							
					Report à nouveau	ZG	-7157						
TOTAL I		ØF	-7157		(N.B : le total I doit être égal au total II)	TOTAL II	ZH	-7157					
RENSEIGNEMENTS DIVERS									Exercice N :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(	Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail		J7	)	YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT						
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(	dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8	)	XQ						
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	92571					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage						YV						
	- Autres comptes	(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES	)	ST	87976					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD						ZJ						
	- CFE et CVAE						YW						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(	dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		ZS	)	9Z	12178					
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD						YX						
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY						
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	28848					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2025)*						ØB						
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%					
	- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0						ZR						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH						
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale		JH		n° SIRET de la société mère du groupe		JJ						
TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social						JQ						
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social						JR						
	Revenu brut social (si le montant est négatif)						JS						
	Revenu brut social (si le montant est positif)						JT						

Désignation de l'entreprise		A F C				Néant ☐ *	
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiques en d'impôt	franchise Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
I – IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus- value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
7		8	9	19%	15% ou 12,80%	0%	
				10			11
I – IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II – AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application de l'article 208 C du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise A F C	Néant ☒ *
Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou de 12,8 % 2 1 Entreprises soumises à l'IS 2 Entreprises soumises à l'IR Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) 1 Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) 1	

I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1		
	N – 2		
	N – 3		
	N – 4		
	N – 5		
	N – 6		
	N – 7		
	N – 8		
	N – 9		
	N – 10		

II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 – 4 – 5)
	À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1				
	N – 2				
	N – 3				
	N – 4				
	N – 5				
	N – 6				
	N – 7				
	N – 8				
	N – 9				
	N – 10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de l'entreprise		A F C				Néant ☒ *
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} alinéas de l'article 39-1-5^{ème} du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve			Montant de la réserve à la clôture de l'exercice	
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt			
①	②	③	④	⑤		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise A F C															Néant ☒ *				
Exercice ouvert le 0 1 / 0 1 / 2 0 2 4 et clos le 3 1 / 1 2 / 2 0 2 4															Données en nombre de mois 12				
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																			
Effectif moyen du personnel * :															YP				
- Dont apprentis															YF				
- Dont handicapés															YG				
Effectif affectés à l'activité artisanale															RL				
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE																			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE																			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															OA				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées															OK				
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															OL				
TOTAL 1															OX				
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante															OH				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE				
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial															OF				
Variation positive des stocks															OD				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT				
TOTAL 2															OM				
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																			
Achats															ON				
Variation négative des stocks															OQ				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances															OR				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois:															OS				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															OZ				
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OW				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante															OY				
TOTAL 3															OJ				
IV – Valeur ajoutée produite																			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 – total 3)															OG				
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF.															SA				
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.																			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre															EV				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)															GX				
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)															HX				
Période de référence															GY				
Date de cessation															HR				

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(1)

Néant ☐

Exercice clos le	3 1 / 1 2 / 2 0 2 4	N° SIRET	4 4 9 5 2 0 1 5 4 0 0 0 2 1		
Dénomination de l'entreprise	A F C				
Adresse (voie)	103 BOULEVARD MACDONALD				
Code postal	75019	Ville	PARIS		
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	980
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	20
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	3	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	SAS	Dénomination	SI75		
N° SIREN (si société établie en France)	891130486	% de détention	98	Nb de parts ou actions	980
Adresse	N° 101	Voie	AVENUE DU GENEAL LECLERC		
Code postal	75014	Commune	PARIS	Pays	FR

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	MONSIEUR	Nom de famille	FERNANDES	Prénom(s)	ARMANDO			
Nom d'usage		% de détention	1	Nb de parts ou actions	10			
Naissance :	Date	09/01/1952	N° Département	99	Commune	VALE DE CAMBRA	Pays	PT
Adresse :	N°	01	Voie	RUE DU TROU MAHET				
Code postal	91160	Commune	CHAMPLAN	Pays	FR			

Titre (2)	MONSIEUR	Nom de famille	FERNANDES DE CARVALHO	Prénom(s)	MIGUEL			
Nom d'usage		% de détention	1	Nb de parts ou actions	10			
Naissance :	Date	07/04/1974	N° Département	91	Commune	MASSY	Pays	FR
Adresse :	N°	26	Voie	RUE DU MARECHAL JOFFRE				
Code postal	91310	Commune	LEUVILLE SUR ORGE	Pays	FR			

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Formulaire obligatoire (art.38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(1)

Néant ☒

Exercice clos le	31 / 12 / 2024	N° SIRET	44952015400021
Dénomination de l'entreprise	AFC		
Adresse (voie)	103 BOULEVARD MACDONALD		
Code postal	75019	Ville	PARIS
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :		P5	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Voie	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Voie	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES (2)
RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° de dépôt



(1)
Néant X *

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE (2)

EXERCICE CLOS LE 3 1 / 1 2 / 2 0 2 4 N° SIREN 44952015400021
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A F C
ADRESSE (voie) 103 BOULEVARD MACDONALD
CODE POSTAL 75019 VILLE PARIS

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENUES INDIRECTEMENT À PLUS DE 50 % PAR LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE (2)

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

- (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Il s'agit des personnes physiques ou personnes morales ou groupements de droit ou de fait dont le chiffre d'affaires hors taxe ou le total de l'actif brut figurant au bilan est supérieur ou égal à 400 millions d'euros.

* Si dépôt néant, cocher la case.

